

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

CM DU 15/07/2020

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte de l'usage de la délégation qui lui a été consentie par délibération n°2020-33-SG du 27 mai 2020.

Décision 2020_029_ST : Considérant qu'il convient de remplacer des éléments d'un filtre de recyclage de la piscine municipale, la commune accepte le devis proposé par la société FG Filtration, sise à St Baume (83470). Le montant s'élève à **5 280,00 € TTC**

Décision 2020_030_ST : Considérant les besoins en produits de ^{traitement} l'eau et en matériel d'entretien de la piscine municipale pour assurer un bon fonctionnement, la commune accepte le devis de la société Aqua Technique sise La Ciotat (13600) et engage la dépense pour un montant de **6 888,40 € TTC**.

Décision 2020_031_ST : Suite au sinistre subit sur un garage communal et après expertise de l'assurance une indemnisation à hauteur du devis a été conclue. L'entreprise SABATHE, sise à Mallemort, ayant fait l'offre la plus avantaheuse économiquement, la commune engage la dépense pour un montant total de **25 200,00 € TTC**.

Décision 2020_032_ST : Attribution du Marché « Exploitation et maintenance des installation de chauffage et production d'eau chaude de divers bâtiments communaux ». La société Eiffage Energie Système Clevia Méditerranée, sise à Vitrolles (13127) ayant fait l'offre la plus avantageuse économiquement, la commune attribue ledit Marché pour une durée d'1 an reconductible 3 fois.

Décision 2020_033_ST : **RETIREE**

Décision 2020_034_CLT : Dans le cadre du maintien ^{de} la programmation artistique du festival MSDD, la commune souscrit une convention de prestation de service avec EIRL Dynacom pour permettre la réalisation et la coordination de l'événement. La commune engage la dépense qui s'établit à **29 012,50 € TTC**.

Décision 2020_035_ST : **RETIREE**

Décision 2020-036-ST : **RETIREE**

Décision 2020_037_SG : La commune souhaite apporter une assistance aux administrés dans leur démarches fiscales. Un contrat de prestation de service est conclu avec AB Consultant. Le montant total de la prestation pour les mois de mai et juin s'élève à **1 260 € TTC** pour 28h de travail soit un taux horaire de 45,00 €.

Décision 2020_038_RH : Il convient d'équiper la piscine municipale d'une caisse enregistreuse afin de faciliter les encaissements des entrées. La commune accepte le devis de la société Provence caisse pour un contrat de location du 04 juillet au 28 août 2020. La commune engage la dépense qui s'établit à un montant de **708,00 € TTC**.